

des Finances a reçu des félicitations de tous les coins du pays à propos des mesures qu'il a proposées en vue d'accentuer la préférence accordée à l'Angleterre et de resserrer les liens qui unissent les nations de l'Empire. Quant le général Smuts a traversé le Canada, au début de l'année, il a rappelé que les dix dernières années ont été consacrées à l'élaboration du statut des diverses parties de l'Empire, à l'accentuation de la liberté des dominions par le jeu de leur constitution respectives et à la reconnaissance de leur égalité au sein de l'Empire comme dans le domaine international. Il préconisait l'harmonie dans les relations impériales et il a exprimé l'espoir que les dix prochaines années soient consacrées à la réalisation de cette harmonie. Il a noté que le Canada avait pris la tête des autres dominions dans les efforts faits en vue de l'élaboration du statut des dominions et il a demandé à notre pays de tracer la voie, pour l'exécution du nouveau programme. Le Canada a effectivement pris les devants. Il le fait depuis 1897 et il vient de prendre de nouvelles mesures, avec l'intention de modifier la forme de l'Empire.

Nos honorables vis-à-vis ont souvent affirmé, au cours de la présente discussion, que plusieurs articles du budget à l'étude ne seront pas à l'avantage du pays et qu'en réalité, on n'accordera aucune préférence supplémentaire aux produits britanniques. C'est exact et, à ce sujet le ministre des Finances a dit dans son exposé :

Notre tarif douanier comprend depuis nombre d'années mains articles assujettis à la préférence britannique mais dont aucun pays britannique ne fait commerce pour la peine.

Les membres de l'opposition semblent se réjouir beaucoup de l'article relatif au foin. Leurs discours m'ont rappelé qu'un homme qui se noie cherche à agripper une paille; mes honorables collègues font la même chose, quand ils parlent de l'article du tarif relatif au foin et à la paille. Je me demande s'il est plus absurde d'admettre ces produits en franchise, quand ils sont importés d'Angleterre, que de leur imposer un droit de 75 c. la tonne.

L'hon. M. DUNNING: Voilà le point.

M. BOTHWELL: Il est vrai que nous ne nous attendons pas à importer du foin ni de la paille de la Grande-Bretagne ni d'aucun autre pays britannique. Par conséquent, il n'y a pas de raison de les grever d'un droit de 75 c. la tonne.

A propos de l'exposé budgétaire et en particulier des articles relatifs au tarif douanier, le ministre a droit à des félicitations pour n'avoir apporté de modifications qu'après une

étude minutieuse effectuée par la Commission du tarif. Dans son numéro du 8 mai, le *Financial Post* félicite le ministre en ces termes :

L'aspect le plus significatif des modifications apportées au tarif réside sans doute dans l'indication qui y est donnée que M. Dunning s'appuiera plus volontiers que son prédécesseur sur les avis de la Commission consultative du tarif.

L'hon. M. BENNETT: Bravo!

M. BOTHWELL:

M. Robb avait créé la Commission du tarif, mais s'en occupait fort peu, donnant ainsi l'impression que la commission existait surtout à titre de tampon entre lui-même et ceux qui demandaient des changements au tarif.

Je note que la Commission du tarif n'existe pas depuis longtemps et plusieurs des articles sur lesquels avait porté son examen n'avaient pu faire l'objet d'une décision de la part de notre regretté ministre.

Mais, pour M. Dunning, la Commission du tarif n'a pas simplement pour rôle de classer les affaires. Les modifications qu'il a annoncées démontrent qu'il a accordé beaucoup d'attention à plusieurs questions étudiées par la commission. On ne peut exagérer l'importance de cette façon d'agir, au point de vue du commerce canadien.

Quiconque a suivi les séances de la Commission consultative du tarif ne peut nier que cette commission ait examiné longuement les affaires qui lui ont été soumises. Quiconque s'intéressait à la besogne de la commission ou à une question examinée par celle-ci avait le droit de s'y faire entendre et la commission considérait tout ce qu'on lui exposait. Personne ne niera que cette commission ne soit un appoint appréciable à nos services administratifs. Plusieurs de nos honorables vis-à-vis se préoccupent depuis quelques années des activités de la commission et surtout de celles de la Ligue des consommateurs. On a posé diverses questions, dans cette enceinte, à ce sujet, questions auxquelles il a été répondu. Toutefois, ces questions ne semblent pas démontrer que nos vis-à-vis se soient préoccupés de savoir ce que veut la Ligue des consommateurs. A l'époque de la création de la Commission consultative du tarif, certains pensaient que des groupements puissants comme l'association des manufacturiers du Canada pourraient réussir à ne faire exposer à la commission que leur version des diverses affaires. On croyait que les faits relatifs aux demandes présentées par ces groupements ne seraient connus que des sociétés commerciales qui enverraient des délégués à la commission. L'idée qui a présidé à la création de la ligne des consommateurs, c'était d'avoir sur les lieux un représentant qui interrogeât ceux qui comparaissaient pour réclamer un relèvement du